

communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : + 0,2 % EN MAI 1989

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,2 % en mai 1989 et s'établit à 120,2 points (décembre 1982 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 3,4 %, contre 2,4 % l'an passé à pareille époque. Au cours des cinq premiers mois de l'année, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 2,4 %.

L'évolution de l'indice de ce mois est caractérisée par la prise en compte de la variation semestrielle des loyers (+ 2,4 %), par la baisse saisonnière des voyages à forfait ainsi que par le mouvement des produits pétroliers (mazout en baisse, essence en hausse).

Les prix de l'alimentation progressent de 0,2 % en mai (en un an : + 1,1 %); les légumes augmentent de 3,8 %, alors que les fruits enregistrent leur première baisse saisonnière (- 1,5 %). Les **boissons et tabacs** renchérissement de 1,3 % (en un an : + 3,4 %) en raison de hausses touchant le tabac, les jus de fruits, le vin blanc du pays et le rouge étranger. Le repli du groupe **chauffage et éclairage** (en un mois : - 2,8 %; en un an : + 5,5 %) traduit le recul du mazout (en un mois : - 6,1 %; en un an : + 13,3 %). L'augmentation de l'essence (en un mois : + 3,9 %; en un an : + 22,5 %) se répercute sur les **transports et communications** (en un mois : + 0,7 %; en un an : + 6,6 %). Le groupe **instruction et loisirs** enregistre une baisse de 2,6 % (en un an : + 3,5 %) en raison principalement du repli saisonnier des voyages à forfait (- 12,6 %). Les **loyers** progressent de 2,4 % en six mois, de 4,9 % en un an. Cette variation semestrielle correspond à la moyenne enregistrée au cours des cinq dernières années. Si les indices des autres groupes de dépenses étaient restés stables, les loyers à eux seuls auraient fait augmenter l'indice général de 0,5 % en mai. Notons par ailleurs que la hausse récente des taux d'intérêts hypothécaires ne s'est pas encore répercutée sur les loyers. En raison de la durée des baux à Genève, les effets d'une telle hausse sur l'indice peuvent être très diffus.

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en mai 1989

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en %	
			en un mois	en un an
Indice général	100	120,2	0,2	3,4
Alimentation	21	122,4	0,2	1,1
Boissons et tabacs	5	115,0	1,3	3,4
Habillement	7	122,5	///	1,8
Loyer	18	136,3	2,4	4,9
Chauffage et éclairage	5	75,2	- 2,8	5,5
Aménagement et entretien du logement	6	114,1	///	1,9
Transports et communications	14	113,4	0,7	6,6
Santé et soins personnels	8	122,0	///	2,7
Instruction et loisirs	16	121,3	- 2,6	3,5

Le signe /// signifie que les prix n'ont pas été relevés ce mois.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 147,8 (septembre 1966 = 100) 251,5



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE